

**Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion
« Pour une révision des règlements d'aménagement et de construction »**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Par ce rapport, le Conseil communal d'Hauterive entend répondre à la motion nommée en titre et acceptée par 24 voix et 1 abstention en date du 26 septembre 2022.

2. Proposition

Le Conseil communal informe votre Autorité que la révision du plan d'aménagement local (PAL) d'Hauterive que nous réalisons en coordination avec les 3 autres communes de la future Laténa, concerne les règlements d'aménagement et de construction qui seront complètement revus et changés, selon un règlement-type harmonisé entre les 3 communes.

3. Conclusion

Par ce rapport, le Conseil communal estime avoir répondu à la demande des motionnaires et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de classer la motion.

Hauterive, le 27 mai 2024

Le Conseil communal